Nations Unies S/PRST/2002/28



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 octobre 2002
Français
Original: anglais et français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4627e séance du Conseil de sécurité, tenue le 18 octobre 2002, au sujet de la question intitulée : « La situation en République centrafricaine », le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité se réjouit du sommet tenu par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à Libreville, le 2 octobre 2002, afin d'examiner la situation concernant la République centrafricaine et la République du Tchad. Il salue le Président de la République du Gabon, El Hadj Omar Bongo, pour le rôle important qu'il a joué dans l'organisation de cette réunion. Il constate avec satisfaction que la République centrafricaine et la République du Tchad se sont toutes deux engagées à relancer la coopération à différents niveaux. Il appuie fermement le Président de la République du Tchad dans son intention de se rendre très prochainement à Bangui. Il serait heureux que soient prises encore d'autres mesures de confiance susceptibles d'aider à normaliser les relations entre les deux pays.

Le Conseil de sécurité se félicite également que l'Union africaine se soit déclarée disposée à continuer de contribuer aux efforts déployés en vue de normaliser les relations entre la République centrafricaine et le Tchad et de favoriser la paix et la stabilité dans la région de l'Afrique centrale, comme il est dit dans le communiqué publié le 11 octobre 2002 à Addis-Abeba à l'issue de la quatre-vingt-cinquième session ordinaire de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Le Conseil accueille avec satisfaction le communiqué final de la réunion (S/2002/1113). En particulier, il se déclare totalement favorable à la décision de déployer une Force internationale d'observation (FIO) forte de 300 à 350 hommes venant du Gabon, du Cameroun, de la République du Congo, de Guinée équatoriale et du Mali, chargée de trois grandes tâches : assurer la sécurité du Président de la République centrafricaine; observer la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine et y assurer la sécurité; participer à la restructuration des forces armées de la République centrafricaine.

Le Conseil déclare une fois de plus qu'il appuie fermement le Représentant du Secrétaire général en République centrafricaine, le général Lamine Cisse, dont l'action a été primordiale pour cette initiative. Il l'encourage à continuer de faire bénéficier de ses conseils les gouvernements qui participent à celle-ci.

02-64989 (F) 181002 181002

Le Conseil demande aux États Membres participant à la FIO d'agir en étroite concertation avec le Représentant du Secrétaire général et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Il prie le Secrétaire général d'établir, par l'intermédiaire de son Représentant, les liaisons appropriées avec la FIO.

Le Conseil encourage tous les États Membres à apporter une aide financière, logistique et matérielle à ceux d'entre eux qui participent à la FIO.

Le Conseil invite les responsables de la FIO à lui rendre compte périodiquement, au moins une fois tous les trois mois. »

0264989f